



PARU EN JANVIER 1997



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES EN OCTOBRE 1996

ERRATUM

Dans n° 7/1996, page 219, lire : Décision d'approbation n° 96.00.582.003.1 du 6 mai 1996, pour le comp-
teur d'énergie thermique SAPPEL modèle CETAS, au lieu de n° 96.00.582.002.1.

PRECISION

La société B.R.G. demanderesse des approbations de doseuses FEIGE 2, 6 et 8 parues en mars 1996, n° 3
nous précise sa nouvelle adresse :

14, rue Saint Laurent - F - 60500 Chantilly

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 96.00.231.006.1 DU 27 SEPTEMBRE 1996

Jaugeur ENRAF modèle 854

(PRECISION MOYENNE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET
N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE
MESURE, DU DECRET N° 72-389 DU 4 MAI 1972 REGLEMENTANT LA CATE-
GORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : JAUGEURS ET DE L'ARRETE DU 8
SEPTEMBRE 1975 RELATIF A LA CONSTRUCTION, L'INSTALLATION ET LA
VERIFICATION DES JAUGEURS MODIFIE PAR L'ARRETE DU 19 JUIN 1989.

DEMANDEUR

ENRAF France, ZAC Les Beaudottes, 15 rue
Paul Langevin, 93270 Sevran.





FABRICANT

Société DELFT INSTRUMENTS, Delft, Hollande.

CARACTERISTIQUES

La présente décision complète la décision n° 92.00.213.002.1 du 17 juillet 1992 (1) et diffère par :

- l'échelon du dispositif indicateur égal à 1 mm,
- la forme du capteur de niveaux et son diamètre porté à 42 mm ou 45 mm (voir plans en annexe),
- la partie supérieure du tube de tranquillisation, dont le diamètre intérieur est réduit, au droit de son intersection avec la paroi du réservoir à haute pression.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation et les indications particulières restent conformes aux dispositions de la décision du 17 juillet 1992 précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification porte la marque d'approbation de modèle relative à la présente décision ainsi que la mention :

"Seules les indications de hauteur sont contrôlées par l'Etat".

DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur sous la référence DA.13.1342.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 17 juillet 2002.

ANNEXES

Dessins n° 6332.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

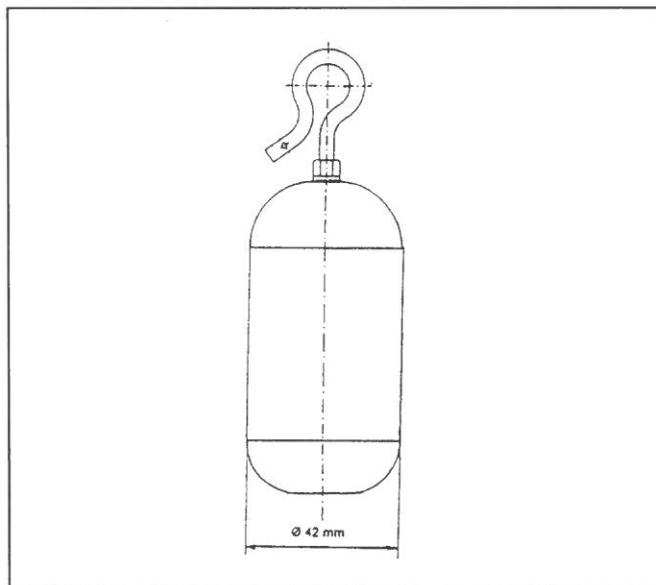
J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 965.

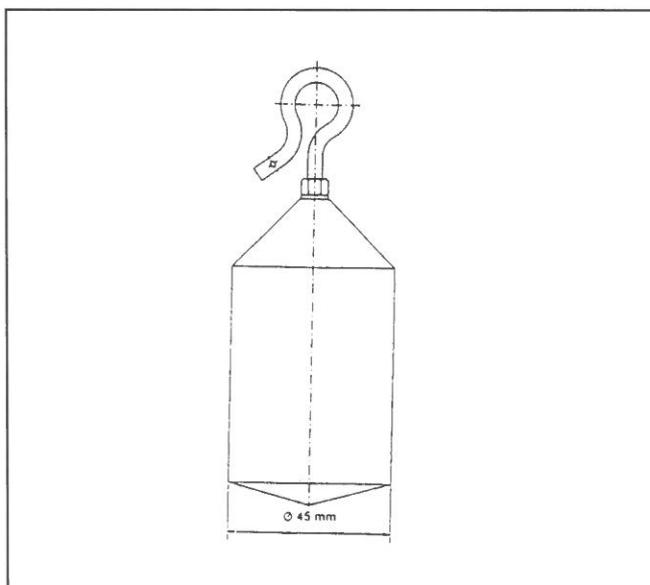


■ N° 6332
JAUGEUR ENRAF, 854

Palpeur de mesure



DIAMETRE : 42 mm
POIDS : 223 g
VOLUME : 110 cm³



DIAMETRE : 45 mm
POIDS : 223 g
VOLUME : 110 cm³